



# GESTION DES DÉCHETS

## EN 2023



MORVAN  
sommets & grands lacs

communauté  
de communes



### IL FAUT RENFORCER LA QUALITÉ DU TRI !

Les règles de tri ont changé en 2022 pour permettre le recyclage et la valorisation de toujours plus de déchets et ainsi mieux préserver notre environnement. Bien trier, c'est également un enjeu financier important pour la collectivité et donc pour les contribuables qui payent le service.

Quand les sacs jaunes sont mal triés, le centre de tri n'hésite pas à les renvoyer à la collectivité aux frais de cette dernière, ce qui génère un surcoût de 225%.

Les sacs jaunes mal triés se retrouvent alors avec les roses qui coûtent beaucoup plus cher à éliminer ! En effet, le traitement des déchets roses coûte 50€ par an et par habitant contre 15€ par an et par habitant pour les jaunes.

Par exemple, un taux de refus de 27% entrainera un coût supplémentaire de 72 500€ par rapport à un taux de refus de 7%.

### LA COLLECTE SERA RENFORCÉE EN JUILLET AOÛT

En 2022, à l'exception des sites les plus touristiques, le rythme de collecte des déchets était le même tout au long de l'année.

Cet été, chaque habitant bénéficiera d'une collecte de jaunes par semaine.

Si le tri est bien réalisé, les quantités de déchets non recyclables doivent être très réduites, pas de changement donc pour les roses avec une collecte tous les 15 jours (à l'exception de Lormes et Château-Chinon).

### ALERTE CANICULE !

Pour des raisons de sécurité, les déchetteries de Lormes, Château-Chinon et Montsauche-Les-Settons fermeront automatiquement les après-midi en cas d'alerte canicule.

### RAPPEL CONCERNANT LES SACS !



Si les sacs sont distribués sans contrepartie en mairie ou à l'accueil de la communauté de communes pour Château-Chinon, ils ne sont pas gratuits et pèsent lourds dans les finances : plus de 100 000 € par an ! Pour contenir ce coût, les sacs sont limités à **1 rouleau de 26 sacs de chaque couleur par personne et par an**. Ainsi, une famille de 3 personnes a droit à 3 rouleaux de sacs jaunes, 3 de sacs roses et 3 de bio déchets.



### ACQUERIR UN CONTENEUR

Pour limiter le nombre de sacs utilisés, il est possible de déposer ses déchets directement sans sac dans un conteneur adapté. Vous pouvez vous procurer un conteneur auprès de la communauté de communes à prix coûtant. Pour en commander un, il vous suffit de prendre contact avec le service déchets en envoyant un mail à : [dechets@ccmorvan.fr](mailto:dechets@ccmorvan.fr) ou par téléphone au 06 45 55 42 47.

## LES POINTS DE REGROUPEMENT, SOURCES DE DÉPÔTS SAUVAGES SERONT PROGRESSIVEMENT SUPPRIMÉS

Majoritairement, les usagers collectés individuellement en porte-à-porte respectent bien les consignes de tri. En revanche, **les points de regroupement font l'objet, au quotidien, de dépôts sauvages et de non-respect des consignes de tri.** Ils sont utilisés par les visiteurs mais également par les habitants (dépôts de sacs jaunes et roses mal triés) alors même que la plupart ont un service de collecte en porte-à-porte.

Régulièrement, des sacs sont déposés à côté des points de regroupement, donnant l'impression qu'ils débordent alors que les conteneurs ne sont pas pleins.

Ces points de regroupement sont très nombreux et ne correspondent pas, pour la plupart du temps, à des lieux touristiques ou à des lieux ne permettant pas la circulation du véhicule et donc la collecte en porte-à-porte.

Attention aux idées reçues : il est faux de croire que plus il y a de poubelles et de conteneurs collectifs et moins il y a de dépôts sauvages : les déchets appellent les déchets et les poubelles n'empêchent en rien les dépôts sauvages.

**Pour lutter contre ce phénomène, l'ensemble des points de regroupements, à l'exception des points où le camion de collecte ne peut circuler seront progressivement supprimés en 2023.**

Pour ces points à conserver, un système de fermeture des conteneurs sera installé et une clé sera remise aux seuls habitants n'étant pas desservis par le porte-à-porte.

Chaque suppression fera l'objet d'une discussion avec la mairie concernée et une information sera transmise aux habitants dont les sacs ne sont pas collectés en porte-à-porte.

## EXPÉRIMENTATION SUR LES ZONES TOURISTIQUES

Depuis de nombreuses années, l'ONF et de plus en plus de collectivités en zone touristique suppriment l'ensemble des « poubelles publiques » en incitant les visiteurs à emporter leurs déchets avec eux.

Les retours de ces collectivités et de l'ONF sont positifs et depuis cette mise en place, une baisse des dépôts sauvages est constatée.

En 2022, ce dispositif a été expérimenté à Pannecière où les poubelles publiques ont été supprimées. Si les panneaux étaient un peu trop discrets, l'expérience a toutefois été positive. Les élus ont donc décidé d'étendre l'expérience, en améliorant le dispositif.

L'ensemble des lieux touristiques de la communauté de communes sera concerné en 2023. Des actions de communication adéquates seront menées en amont auprès des professionnels et sur site pour les visiteurs.

## CONTACTS ET INFOS

Retrouvez votre calendrier de collecte, les consignes de tri et les horaires des déchetteries sur : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)

**Service déchets**

06 45 55 42 47 ou par mail [dechets@ccmorvan.fr](mailto:dechets@ccmorvan.fr)